

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 8

# MASTER

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n°99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2009 relatif à l'habilitation de l'Université Paris 8 à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par Mme FRANCOISE LUCAS, née le 24 septembre 1961 à GARCHES (092), en vue de son inscription au Master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité RECHERCHE, mention **PSYCHANALYSE**  
*mention bien*

est délivré à **Mme FRANCOISE LUCAS**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le **grade de Master**,

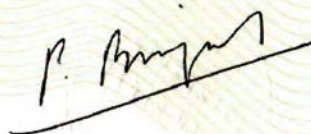
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Créteil, le 6 février 2012

*Le titulaire*

*Le Président*

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



N° PARVIII 8292309

Pascal Binczak

William Marois

/2012201000437